



TOUS PHARMACIENS TOUS ACTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE



Rapport d'activité
2018



L'Ordre national des pharmaciens est l'institution qui regroupe **TOUS LES PHARMACIENS** exerçant leur art en France.

Dans les officines de pharmacie, les établissements de santé, les laboratoires de biologie médicale, l'industrie ou la distribution en gros du médicament.

L'Ordre est chargé par la loi* de **4 MISSIONS DE SERVICE PUBLIC.**

1/ Assurer le respect des devoirs professionnels

2/ Assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession

3/ Veiller à la compétence des pharmaciens

4/ Promouvoir la santé publique et la qualité des soins

SOMMAIRE/

2018 avec l'Ordre **6/**
Vaccination contre la grippe **8/**
Avenir de la profession **10/**
Qualité en officine **14/**
L'année des sections **16/**
Les actions du Cespharm **24/**
Budget de l'Ordre **25**

Article L.4231-1 du code de la santé publique *



LE DOSSIER PHARMA

Le 2 décembre 2018 a marqué les 10 ans de la généralisation du Dossier Pharmaceutique.

2018 aura aussi été l'année d'une avancée majeure pour la sécurité de la chaîne du médicament. En effet, en novembre, la fonction DP-Rappels et blocage a été mise en production, permettant ainsi de bloquer au comptoir des officines la dispensation d'une boîte de médicaments issue d'un lot rappelé.

L'outil DP-Ruptures poursuit quant à lui son déploiement : il est désormais utilisé en mode intégré par plus de 14 500 officines, qui déclarent ainsi automatiquement leurs ruptures d'approvisionnement auprès des laboratoires abonnés au dispositif, soit plus de 80 % du marché.

Enfin, comme chaque année, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) a pu, grâce au DP, apporter son soutien aux autorités sanitaires : 21 alertes sanitaires ont été relayées par le biais de DP-Alertes et trois études statistiques ont été transmises pour accompagner les autorités, tant nationales que régionales, dans l'accomplissement de leurs missions.



CEUTIQUE (DP)

L'année 2018 témoigne une nouvelle fois du rôle incontournable du DP pour la profession et les acteurs du système de santé :

Le DP bénéficie à

+37,7
DE
MILLIONS
de **PATIENTS**

99,9 %
DES OFFICINES
DU TERRITOIRE
sont raccordées

430 MILLIONS
DE DONNÉES ont été
partagées entre les
pharmaciens

457
PHARMACIES
À USAGE INTÉRIEUR
sont abonnées au DP



329 PLAINTES DÉPOSÉES
auprès des Conseils régionaux
et centraux par 486 plaignants
(une plainte pouvant être formée
par plusieurs auteurs)

201 PROCÉDURES
DE CONCILIATION ont été
organisées. La conciliation a
abouti favorablement dans 25 %
des cas (vs 31,7 % en 2017)

93 DÉCISIONS D'EIP*
EN COURS devant les juridictions

53 DÉCISIONS RENDUES
par les juges du fond (46 décisions
par les TGI ou cours d'appel
et 7 arrêtés par les cours de
cassation)

* EIP : exercice illégal de la pharmacie



573
SITES INTERNET
autorisés à pratiquer le
**COMMERCE ÉLECTRONIQUE
DE MÉDICAMENTS**

(liste complète disponible
sur le site Internet de l'Ordre)

CHIFFRES CLÉS 2018



17
CONSULTATIONS

Différentes autorités
(DGS, DGOS, ANSM...)

**ONT CONSULTÉ LES SECTIONS
ET LES DIRECTIONS DE L'ORDRE**
sur des projets de textes

L'INFO

À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN

Retour sur le dispositif
d'information en 2018

26 lettres électroniques

"L'actu"

L'actualité bimensuelle du
médicament, de l'exercice
professionnel, de la santé publique

278 actualités publiées

sur le site de l'Ordre

Médias sociaux



8 251 abonnés au compte
@Ordre_Pharma

405 abonnés à la page
facebook.com/OrdrePharma



3 191

TÉLÉCHARGEMENTS DE L'APPLI MOBILE Ordre_Pharma®

Information et services pour accompagner les pharmaciens au quotidien



+ DE 2 millions DE CONNEXIONS au site

de l'Ordre national
des pharmaciens
www.ordre.pharmacien.fr



6 webconférences

organisées par les sections sur des thèmes
d'actualité

4 revues trimestrielles Tous Pharmaciens

2 cahiers thématiques, envoyés aux 74 000 pharmaciens inscrits au tableau

Retrouvez toute l'information sur www.ordre.pharmacien.fr > Communications



ÉDITORIAL

de **Carine WOLF-THAL**,

présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Comment résumer en quelques lignes l'année 2018 ?

Je commencerais par la forte implication de l'Ordre auprès des pouvoirs publics dans leurs réflexions portant sur la réforme du système de santé. Ainsi, l'Ordre a participé à de nombreuses réunions ministérielles, auditions parlementaires, et adressé à la ministre des Solidarités et de la Santé des propositions d'actes que les pharmaciens pourraient réaliser pour faciliter le parcours du patient et s'investir pleinement dans l'interprofessionnalité, plus que jamais nécessaire.

Par ailleurs, dans le contexte de **développement de nouvelles missions pharmaceutiques**, l'Ordre a également concrétisé les réflexions que j'avais lancées dès mon élection en 2017 autour de trois sujets d'avenir : la pharmacie clinique, la pharmacie connectée et les nouvelles technologies, ainsi que le rôle des pharmaciens dans la prévention. Trois rapports présentent des propositions concrètes pouvant impliquer divers secteurs d'activité de la profession et s'insérer dans les différents chantiers mis en place dans le cadre du plan « Ma santé 2022 », présenté par le président de la République en septembre 2018.

Je veux aussi saluer **l'élargissement de l'expérimentation de la vaccination contre la grippe** à l'officine à deux nouvelles régions (Hauts-de-France et Occitanie) qui a permis la généralisation dès 2019. Nous pouvons tous, professionnels de santé et citoyens, nous réjouir de la portée de la campagne de vaccination 2018-2019. Ce sont plus de 740 000 vaccinations qui ont été réalisées par les pharmaciens d'officine, complétant ainsi le dispositif mobilisant déjà les médecins, infirmiers et sages-femmes au service de la population : je ne peux que me réjouir de cette généralisation ! La signature par l'Ordre de la charte d'engagement pour la promotion de la vaccination des professionnels de santé nous rappelle aussi qu'en nous faisant vacciner, nous participons à la protection de la santé des Français et à l'effort national pour améliorer la couverture vaccinale.

Je tiens par ailleurs à citer **le travail collectif mené avec l'ensemble des représentants de la profession et les étudiants pour le déploiement d'une démarche qualité à l'officine** aboutissant à une proposition de feuille de route adressée à la ministre des Solidarités et de la Santé fin 2018. L'objectif est à la fois simple et ambitieux : renforcer et harmoniser la qualité des actes pharmaceutiques au service de la sécurité sanitaire et du patient.

D'autres actions porteuses d'innovation ont également été déployées en 2018. Je ne peux en évoquer que quelques-unes : le livre blanc « Rôles et devenir du pharmacien industriel » élaboré par la section des pharmaciens industriels, qui foisonne de préconisations, ou le suivi des ventes inhabituelles de médicaments à risques de mésusage ou de détournement, réalisé par la section des pharmaciens de la distribution en gros en partenariat avec l'ANSM. Le portail de télédéclaration développé par la section des pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices, destiné aux pharmaciens responsables ou adjoints d'un site dispensateur d'oxygène, représente aussi une véritable avancée, tout comme le référentiel sur les missions du biologiste médical qui apporte des précisions nécessaires sur le métier. Enfin, je reviendrais sur l'intégration de propositions par la section des pharmaciens des établissements de santé dans le projet de loi « Ma santé 2022 » pour élargir le cadre de leurs missions, ou l'action de la section des pharmaciens d'outre-mer qui s'est appuyée sur ses délégations locales pour mieux comprendre les conditions d'exercices spécifiques des pharmaciens ultra-marins, parfois difficiles à appréhender depuis la métropole.

Tant d'autres actions 2018 de l'Ordre mériteraient d'être présentées ici !

C'est grâce à **l'implication et au savoir-faire des conseillers ordinaires et des collaborateurs** que l'Ordre réfléchit, ose, propose des évolutions, s'inscrit dans une dynamique pour la profession, se projette dans la pharmacie de demain, celle qui doit toujours mieux répondre aux attentes des patients et de la population. Je tiens à tous les en remercier !

Finalement, cette année 2018 pourrait être résumée en quelques mots : confraternité, innovation, mobilisation et avenir. De nombreux défis restent encore à relever ensemble !

“
Un objectif simple
et ambitieux
de renforcer
et harmoniser
la qualité des actes
pharmaceutiques
au service de
la sécurité sanitaire
et du patient.”

2018 AVEC L'ORDRE

JANVIER

PUBLICATION DE L'ORDONNANCE « MAILLAGE TERRITORIAL »

Cette ordonnance sur laquelle s'était fortement impliqué l'Ordre a été publiée le 4 janvier. Elle fait évoluer les règles de création, transfert et regroupement d'officines.

Les fondements garantissant une répartition harmonieuse des officines sont maintenus. Le texte apporte des précisions sur la desserte de la population, innove avec la notion de « territoires dits fragiles » et trouve des solutions à certaines spécificités (aéroports, transferts au sein d'un même quartier, regroupements à l'échelle nationale...).



NOUVELLES CONDITIONS D'EXERCICE EN PUI

Avec l'entrée en vigueur du décret n° 2017-883 du 9 mai 2017, tout pharmacien désireux d'exercer en pharmacie à usage intérieur (PUI) doit désormais être titulaire d'un diplôme d'études spécialisées (DES) ou justifier au 1^{er} juin 2017 de deux années à temps plein en PUI sur les dix dernières années.

Sous l'égide de l'Ordre, la commission d'autorisation d'exercice a examiné, de fin février à mai 2018, les dossiers des pharmaciens exerçant déjà en PUI avant le 31 décembre 2015 et ayant demandé une dérogation.

MAI

ACCOMPAGNEMENT DES CONFRÈRES POUR LE RGPD

Le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application. En plus des mesures mises en place par l'Ordre pour se conformer au RGPD, l'institution a utilisé son dispositif d'information et créé une rubrique sur son site Internet pour informer également les pharmaciens des obligations qui leur incombent dans le cadre de leur activité professionnelle.

DIRECTIVE PROPORTIONNALITÉ : LES ÉTATS POURRONT TENIR COMPTE DE LA PARTICULARITÉ DES PROFESSIONS DE SANTÉ

Les représentants européens des pharmaciens, médecins et dentistes souhaitaient éviter que l'application d'une grille trop générale de critères de « proportionnalité » n'empêche l'adoption des règles strictes nécessaires à l'accès aux professions de santé et à leur exercice. Le compromis trouvé en mai au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne (UE) consiste à maintenir le secteur

de la santé dans le champ d'application de la directive, tout en imposant que les États « tiennent compte de l'objectif de garantir un haut degré de protection de la santé humaine ».

L'ORDRE À LA PARIS HEALTHCARE WEEK

Pour la deuxième année consécutive, l'institution est présente au salon de référence des technologies de l'information appliquées à la santé. L'enjeu : promouvoir le déploiement du Dossier Pharmaceutique (DP) en établissement de santé et expliciter ses fonctionnalités, ainsi que les démarches de rapprochement.

NOVEMBRE

31^e JOURNÉE DE L'ORDRE : BILAN D'UNE ANNÉE RICHE EN ACTUALITÉS

La Journée de l'Ordre souligne la période clé vécue par la profession, avec confirmation par la ministre des Solidarités et de la Santé d'une probable extension des missions du pharmacien dans la prévention et l'accompagnement des patients, à la suite de l'expérimentation de la vaccination contre la grippe à l'officine. Actualités ordinaires, jurisprudence, intelligence artificielle en santé et éthique, prévention

et nouvelles technologies, qualité pharmaceutique sont également au programme de cette journée.



PUBLICATION DES TRAVAUX DES TROIS GROUPES DE TRAVAIL ORDINAUX

Dans un contexte de développement des nouvelles missions pharmaceutiques, trois groupes de réflexion ont été lancés mi-2017 sur la pharmacie clinique, la pharmacie connectée et les nouvelles technologies, et sur le rôle des pharmaciens dans la prévention. Trois rapports présentent ces travaux prospectifs assortis de propositions concrètes qui préconisent une implication accrue de la profession dans ces domaines.

AVRIL

CONSULTATIONS SUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

L'Ordre participe activement aux consultations institutionnelles en lien avec la stratégie de transformation du système de santé et le plan « Ma santé 2022 », ainsi qu'aux travaux préparatoires au futur projet de loi de santé.



OXYGÈNE À DOMICILE : UN PORTAIL DE TÉLÉDÉCLARATION D'ACTIVITÉ POUR LES PHARMACIENS

Fruit d'une collaboration entre le ministère, l'Ordre national des pharmaciens et l'ASIP Santé, le portail BiO2 est mis en ligne pour simplifier les déclarations annuelles d'activité aux ARS par les pharmaciens responsables ou adjoints d'un site dispensateur d'oxygène, conformément aux bonnes pratiques de dispensation d'oxygène à usage médical au domicile des patients (BPDO). À l'aide de leur carte de professionnel de santé (CPS), les pharmaciens BPDO déclarent leur temps pharmaceutique et leur nombre de patients.

JUIN

UNE POPULATION PHARMACEUTIQUE EN RENOUVELLEMENT

L'institution communique les données démographiques de la profession issues du tableau de l'Ordre. Au 1^{er} janvier 2018, le maillage territorial est préservé, le renouvellement de la profession se confirme.



CAMPAGNE « PRÉVENTION DU DOPAGE LIÉ AUX MÉDICAMENTS »

Dans le cadre de la convention signée avec le ministère des Sports, l'Ordre met à la disposition des pharmaciens, via le Cespharm, une sélection d'outils destinés à informer les confrères et donner des clés pour ouvrir un dialogue constructif avec les patients sportifs, de haut niveau ou non.

NOVEMBRE

CONVENTION ORDRE-ANSM SUR LES VENTES INHABITUELLES

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) signent une convention sur la maîtrise des ventes inhabituelles de médicaments à risques de mésusage ou de détournement. Cette convention encadre un dispositif spécifique de surveillance et de signalement pour cinq substances actives particulièrement à risque.

NOUVELLE FONCTIONNALITÉ POUR LE DP-RAPPELS

Fin novembre, le DP s'est doté d'une nouvelle fonctionnalité « Rappels et blocage ». Elle permet le blocage de la dispensation de produits concernés par un rappel de lots ; elle facilite l'intégration automatique des numéros de lots pour les industriels. Un premier éditeur de logiciels métier officine l'intègre immédiatement après.

DÉCEMBRE

POUR UNE DÉMARCHE QUALITÉ DANS TOUTES LES OFFICINES

Issue d'un collectif intégrant l'ensemble des représentants de la profession et les étudiants, une feuille de route sur le déploiement d'une démarche qualité en officine est adressée à la ministre des Solidarités et de la Santé. Objectif : renforcer et harmoniser la qualité des actes pharmaceutiques au service de la sécurité sanitaire et du patient.

FINALISATION DE LA RÉFORME TERRITORIALE DE L'ORDRE

La diminution du nombre de régions en France et outre-mer imposait à l'Ordre d'adapter son organisation territoriale.

À l'issue des élections 2019, le nombre de Conseils régionaux sera réduit à 12 (contre 21) pour la section A représentant les pharmaciens titulaires d'officine.

La section E, représentant les pharmaciens des départements et collectivités d'outre-mer, comptera 4 délégations (contre 7).

Une réorganisation préparée tout au long de l'année 2018, avec plusieurs chantiers clés (locaux, ressources humaines, adoption de nouveaux outils de travail, modalités de communication...).

DÉCRYPTAGE

Vaccination contre la grippe à l'officine : une expérimentation concluante

2018 a vu l'officine mener à bien ses deux premières campagnes de vaccination antigrippale. Une expérimentation conduite dans deux régions en 2017-2018, puis dans quatre en 2018-2019, avec le soutien actif de l'Ordre et des pharmaciens sur le terrain.

Pour en savoir +

Consultez la documentation disponible sur la vaccination sur le site Internet du Cespharm : www.cespharm.fr



Notre pays est confronté à une couverture vaccinale très insuffisante chez l'adulte et l'adolescent, rappelle d'année en année Santé publique France. D'où la résurgence de maladies comme la rougeole, ou encore une importante mortalité liée à la grippe (13 000 décès en 2017-2018, dont 93 % chez les personnes de 65 ans et plus). C'est dans ce contexte préoccupant que les autorités ont choisi d'expérimenter la vaccination antigrippale à l'officine pour compléter l'effort des autres professions de santé afin d'enrayer la chute de la couverture vaccinale (45,6 % en 2017-2018, à -15 points depuis 2009). Une nouvelle mission actée par la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2017 et détaillée par un décret¹ et un arrêté² du 10 mai 2017.

2017-2018 : UNE PREMIÈRE CAMPAGNE PROMETTEUSE

Cette première campagne de vaccination officinale s'est déroulée en Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine, dans le respect d'un cahier des charges très strict : demande d'autorisation à l'agence régionale de santé (ARS) et avis de l'Ordre, formation obligatoire des vaccinateurs volontaires, conditions de locaux



(espace de confidentialité spécifique), population cible réduite aux plus de 18 ans faisant l'objet des recommandations vaccinales à l'exception des femmes enceintes, des personnes n'ayant jamais été vaccinées contre la grippe et des patients à risque particulier.

Le recueil de données des expérimentateurs a été réalisé sur une plateforme web mise en place par l'Ordre, indiquant également au pharmacien tout le processus opérationnel à suivre pour l'acte vaccinal. Cette plateforme avait également pour objectif d'accompagner les pharmaciens dans l'expérimentation en mettant à leur disposition des documents utiles et en détaillant le processus décisionnel de vaccination. En amont, les sections A, représentant les pharmaciens titulaires d'officine, et D, représentant les pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices, ont organisé des rencontres d'information sur le terrain, ainsi qu'un accompagnement quotidien des confrères.

2018-2019 : LA CONFIRMATION AVANT LA GÉNÉRALISATION

À la suite de cette première campagne concluante, les autorités ont décidé d'étendre l'expérimentation à l'Occitanie



En 2017-2018, dans deux régions,

5 056

PHARMACIENS IMPLIQUÉS

et

159 000

PERSONNES VACCINÉES.

En 2018-2019, près de

13 000

PHARMACIENS AUTORISÉS

À VACCINER (57 % de titulaires

d'officine et 43 % d'adjoints), dans

6 716 officines de quatre régions...

... et

743 554

PERSONNES VACCINÉES

dont

23 %

DE PRIMO-VACCINATIONS

(65 % des primo-vaccinés

ont plus de 65 ans).



Pour cette seconde campagne, une hausse marquée du nombre de vaccinations, dont une forte proportion de primo-vaccinés.”

et aux Hauts-de-France pour la campagne 2018-2019 (décision actée par un arrêté du 8 juin 2018), et de l'élargir à toutes les personnes majeures visées par les recommandations vaccinales.

Pour cette seconde campagne, le parcours vaccinal a été simplifié, non seulement pour les pharmaciens expérimentateurs, mais aussi pour les infirmiers, qui ont été autorisés à vacciner les primo-vaccinés. À noter aussi une hausse marquée du nombre de vaccinations, dont une forte proportion de primo-vaccinés. À la clé, la décision des pouvoirs publics, via la LFSS 2019⁽¹⁾, de généraliser la vaccination antigrippale en officine à l'ensemble du territoire, dès la campagne de vaccination 2019-2020, en France métropolitaine et outre-mer.

(1) Décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière.

(2) Arrêté du 10 mai 2017 pris en application de l'article 66 de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la Sécurité sociale pour 2017.

(3) Loi de financement de la Sécurité sociale 2019.

L'ORDRE INCITE LES PHARMACIENS À SE FAIRE VACCINER

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) a signé le 18 octobre 2018, aux côtés des autres ordres de santé, une « charte d'engagement pour la promotion de la vaccination des professionnels de santé ».

Les pharmaciens sont en effet particulièrement exposés aux virus, et donc potentiellement facteurs de propagation. **L'institution a également proposé la vaccination** à tous les pharmaciens présents à la Journée de l'Ordre, le 26 novembre 2018.

DÉCRYPTAGE

Avenir de la profession :

L'ORDRE FORMULE DES PROPOSITIONS CONCRÈTES AUX POUVOIRS PUBLICS

Affirmation de la pharmacie clinique, renforcement du rôle du pharmacien d'officine et du pharmacien biologiste dans la prévention, mutation des exercices pharmaceutiques en lien avec les nouvelles technologies : ces thèmes majeurs pour l'avenir de la profession ont fait l'objet de trois publications en 2018, en lien avec la réforme du système de santé.

Dans un contexte d'inégal accès aux soins, l'exercice coordonné et l'interprofessionnalité constituent des pierres angulaires de la réforme du système de santé menée par le Gouvernement. Le maillage du territoire par les officines et les laboratoires de biologie médicale est un atout à valoriser et mettre au service des patients et de la santé publique.

Tel est le message que l'Ordre national des pharmaciens a fait passer aux décideurs publics au moment où la profession démontrait tout son potentiel en matière de nouvelles missions avec son investissement dans l'expérimentation de la vaccination antigrippale à l'officine (voir p. 8-9). La présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) l'a rappelé à l'occasion de plusieurs auditions parlementaires ayant porté sur le thème de l'accès aux soins.

Plus largement, en région comme au niveau national, les élus ordinaires ont également fait part aux responsables publics des propositions de l'Ordre et des pharmaciens en lien avec les quatre axes de la stratégie nationale de santé - accès aux soins, prévention, innovation et qualité/pertinence des soins - en s'appuyant sur les travaux des groupes de travail décrits ci-dessous. Une manière de préparer les travaux sur la future loi de santé. Des propositions législatives ont ainsi été présentées fin 2018 aux pilotes des différents chantiers mis en place par la ministre des Solidarités et de la Santé pour mettre en œuvre le plan « Ma santé 2022 » présenté par le président de la République en septembre.

CONTRIBUTION AU DÉCRET SUR LES CONSEILS ET PRESTATIONS PHARMACEUTIQUES

L'Ordre a également adressé à la ministre des Solidarités et de la Santé des propositions d'actes que le pharmacien d'officine pourrait réaliser en faveur de la prévention et dans l'accompagnement des patients en ambulatoire. Il s'agissait de sensibiliser les autorités sanitaires en amont de l'élaboration du décret pris

en application de l'article L. 5125-1-1 A du code de la santé publique. Ce dernier indique, en effet, que les pharmaciens « peuvent proposer des conseils et prestations destinés à favoriser l'amélioration ou le maintien de l'état de santé des personnes ». Le décret n° 2018-841 sera finalement publié le 3 octobre 2018. Ses dispositions élargissent le rôle du pharmacien d'officine en matière de prévention, de dépistage, de coordination des soins, et reconnaissent ainsi les missions du pharmacien d'officine tout en créant de nouvelles : participation à des actions d'évaluation en vie réelle des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique, au dépistage des maladies infectieuses et non transmissibles et à la coordination des soins. L'institution poursuivra ses efforts en ce sens dans le cadre des prochaines réformes, en encourageant par exemple des travaux sur le pharmacien d'officine correspondant (coopération interprofessionnelle protocolisée) et sur la prise en charge pharmaceutique de pathologies bénignes.

GROUPES THÉMATIQUES ORDINAUX

Par ailleurs, dès son élection à la tête du Conseil national à l'été 2017, Carine Wolf-Thal annonçait trois groupes de travail sur la pharmacie et les nouvelles technologies, le rôle des pharmaciens dans la prévention et la pharmacie clinique. Objectif : réaliser un état des lieux des métiers pour les adapter aux évolutions sociétales, aux nouveaux besoins de la collectivité et à la mutation du système de santé. Les contributions de ces groupes thématiques ont pris la forme de deux rapports et d'un cahier thématique (voir pages suivantes) présentés lors de la Journée de l'Ordre, le 26 novembre 2018. Des documents assortis de propositions concrètes qui s'inscrivent dans le cadre du plan « Ma santé 2022 », prévoyant notamment un renforcement des coopérations interprofessionnelles.



PHARMACIE CLINIQUE : état des lieux et perspectives d'une discipline en développement

Centrer l'exercice professionnel autour du patient pour en optimiser la prise en charge à chaque étape du parcours de soins, tel est le principe de la pharmacie clinique qui tendra à se développer aussi bien en ville¹ qu'à l'hôpital² dans le cadre de la réforme du système de santé.

Par exemple : la conciliation médicamenteuse, de plus en plus fréquente à l'entrée ou à la sortie de l'hôpital, l'optimisation de la prise en charge médicamenteuse en PUI ou au lit du patient. En officine, on observe le développement des interventions pharmaceutiques formalisées, des entretiens pharmaceutiques, des bilans partagés de médication. Les laboratoires de biologie médicale participent à des missions de santé publique et à des programmes d'éducation thérapeutique, prévus dans le code de la santé publique³. La biologie médicale est donc complémentaire de la pharmacie clinique. Considérant que l'exercice de la pharmacie clinique constitue un objectif fondamental pour la profession de pharmacien, l'Ordre a formulé neuf

propositions visant un renforcement de la pharmacie clinique :

- 1- Étendre les bilans de médication aux pathologies chroniques.
- 2- Permettre des prescriptions pharmaceutiques.
- 3- Réaliser des tests rapides d'orientation diagnostique à l'officine.
- 4- Créer un acte de visite dans le cadre du maintien à domicile.
- 5- Faciliter les coopérations interprofessionnelles.
- 6- Créer une année d'internat en pharmacie clinique dans la formation des officinaux.
- 7- Renforcer l'évaluation des pratiques.
- 8- Développer des outils sécurisés pour la traçabilité des données et la communication.
- 9- Renforcer la démarche qualité à l'officine.

(1) Le décret n° 2018-841 du 3 octobre 2018 élargit les missions de l'officine en ce sens.

(2) L'ordonnance n° 2016-1729 du 15 décembre 2016 reconnaît la pharmacie clinique comme une mission du pharmacien hospitalier.

(3) Article L. 6212-3 du code de la santé publique.

En 2017,

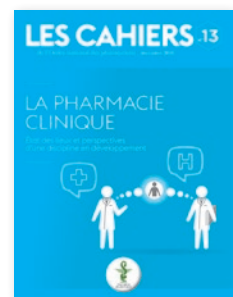
70 % DES FRANÇAIS
étaient favorables à une modification
des modalités de prescription par
le pharmacien¹

(1) Source : baromètre d'opinion publié
par la DREES.

71 %
DES ÉTABLISSEMENTS pratiquant
la conciliation médicamenteuse estiment
avoir ainsi évité des réhospitalisations
de patients²

+ 70 %
DE
DES DIAGNOSTICS MÉDICAUX
utilisent des données biologiques²

(2) Source : cahier thématique n° 13
« La pharmacie clinique – État des lieux et
perspectives d'une discipline en développement ».



Pour en savoir +

Consultez le cahier thématique n° 13
« La pharmacie clinique – État des
lieux et perspectives d'une discipline
en développement »

sur www.ordre.pharmacien.fr
> Communications
> Les cahiers thématiques

« PHARMACIE CONNECTÉE ET TÉLÉPHARMACIE :

c'est déjà demain »

Face à l'explosion du numérique dans les usages, à ses promesses, ses risques et son impact sur le système de santé, un groupe de travail ordinal s'est penché sur l'incidence de la révolution digitale sur les métiers de la pharmacie afin d'ouvrir le débat.

Ces travaux ont réuni élus de toutes les sections de l'Ordre et experts du numérique en santé pour aboutir à un livre vert « Pharmacie connectée et télépharmacie : c'est déjà demain ». Ce rapport se veut un premier constat enrichi de propositions d'évolution pour la profession. Il s'inscrit dans les quatre axes de la stratégie nationale de santé 2022 : prévention, accès aux soins pour tous, renforcement de la coordination entre professionnels de santé et innovation.

UTILISER LE DIGITAL POUR UN MEILLEUR SUIVI DU PATIENT

La multiplication des objets connectés et applications mobiles de santé, *via* des technologies très abordables, montre que le système de santé pourrait proposer un suivi et un accompagnement personnalisés aux patients. Pour y contribuer, l'Ordre national des pharmaciens a élaboré une série de propositions concrètes articulées autour de trois axes de transformation : nouveaux services aux patients, coordination renforcée entre professionnels de santé et enfin maîtrise des données et algorithmes. À partir de 12 mutations en cours, comme la profusion de données de santé et leur traçabilité, la généralisation des smartphones, l'Internet des objets, ou encore l'émergence de l'e-santé, l'Ordre formule 12 recommandations et initiatives concrètes liées à l'usage des nouvelles technologies dans le système de soins et la pharmacie.

DOSSIER PHARMAÉUTIQUE (DP) : UNE EXPÉRIENCE À FAIRE FRUCTIFIER

L'institution propose notamment des initiatives susceptibles de favoriser une utilisation pertinente et sécurisée du digital, notamment à partir des fonctionnalités et des potentialités du Dossier Pharmaceutique (DP). Avec celui-ci, la profession a en effet été précurseur dans une utilisation sûre et concrète des données de santé pour renforcer le suivi des patients (prévention des interactions, de la iatrogénie médicamenteuse...). Le DP

permet par ailleurs une sécurisation accrue de la chaîne du médicament avec notamment, depuis 2018, le blocage de la dispensation à l'officine en cas de rappels de lots de médicaments. L'institution suggère ainsi que le DP soit ouvert à la vaccination et, plus largement, aux nouvelles missions du pharmacien, aux pharmaciens biologistes, et qu'il soit interconnecté au dossier médical partagé (DMP), à la prescription électronique...

L'Ordre a par ailleurs annoncé, à l'occasion de cette publication, le lancement d'un Observatoire annuel de la transformation numérique de la pharmacie. Le livre vert donne également des pistes concrètes en matière d'e-santé dans le respect de l'identité numérique en santé, de la portabilité des données et du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Un livre vert à considérer comme un point de départ dans un vaste mouvement de transformation collective au bénéfice des patients.



99 % DES PHARMACIENS ont un accès ADSL ou fibre à Internet, 99,9 % ont un accès au DP pour 420 millions d'informations échangées entre professionnels en 2018*

90 % DES OFFICINES sont équipées de lecteurs datamatrix sur tous leurs postes de travail*

* Source : livre vert « Pharmacie connectée et télépharmacie : c'est déjà demain ».

Pour en savoir +

Consultez le livre vert « Pharmacie connectée et télépharmacie : c'est déjà demain » et le rapport « Développer la prévention en France », à télécharger sur www.ordre.pharmacien.fr
> **Communications**
> **Publications ordinales**

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION EN FRANCE : 15 propositions pour renforcer le rôle des pharmaciens

Le rapport « Développer la prévention en France » présente 15 propositions pour renforcer le rôle des pharmaciens dans ce domaine, au travers de leurs différents métiers.

Au regard de leurs missions et de leur proximité avec la population, les pharmaciens sont des acteurs incontournables d'une politique de prévention. Ils sont d'ailleurs déjà impliqués sur le terrain, mais ils pourraient voir leur intervention croître en complémentarité avec les autres professionnels de santé et acteurs concernés.

LE FRUIT D'UN GROUPE DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE

Un groupe de travail ordinal associant des membres des différentes sections, du Conseil national et des collaborateurs de l'Ordre s'est réuni au cours du premier semestre 2018 et a auditionné des experts en matière de prévention. Sans se vouloir exhaustifs, ces travaux ont été menés autour de cinq thématiques issues des orientations de la stratégie nationale de santé. Ils ont permis d'identifier un certain nombre d'initiatives de terrain et ont conduit à 15 propositions étayées visant à renforcer l'implication et la contribution des pharmaciens aux trois niveaux de la prévention.

DES PISTES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TERTIAIRE

Entretiens formalisés d'aide à l'arrêt du tabac, missions élargies en matière de vaccination, rôle accru en nutrition, différentes propositions visent à renforcer l'implication des pharmaciens, notamment en prévention primaire. Le rapport propose en outre la mise en place d'entretiens de prévention avec les patients à différents âges de la vie.

L'accès renforcé à un dépistage précoce des maladies (prévention secondaire) est également préconisé, notamment pour les cancers, le diabète, le VIH et les hépatites, ou encore les angines à streptocoques dans un objectif de prévention de l'antibiorésistance.

Enfin, le rapport propose un renforcement de l'implication des pharmaciens dans la prévention des complications des maladies et de la iatrogénie (prévention tertiaire) : repérage et accompagnement des personnes âgées fragiles, extension du champ des entretiens pharmaceutiques et élargissement de ceux-ci aux biologistes médicaux, systématisation de la conciliation médicamenteuse à l'entrée et à la sortie de l'hôpital, ou encore mise en application des missions de pharmacien correspondant...

Il s'agit au final de mobiliser la profession, aux côtés des différents acteurs du domaine, pour proposer à l'ensemble de la population de véritables « parcours coordonnés de prévention ».

Mobiliser la profession pour proposer aux Français de véritables 'parcours coordonnés de prévention'.



UNE NÉCESSAIRE ÉVOLUTION DES TEXTES, DE LA FORMATION ET DES ORGANISATIONS

Un rôle accru du pharmacien dans la prévention nécessitera des adaptations législatives, réglementaires et conventionnelles, relèvent les rapporteurs en donnant l'exemple de l'acte vaccinal, du dépistage par Test rapide d'orientation diagnostique (TROD) ou encore des entretiens protocolisés d'aide à l'arrêt du tabac. En conséquence, un renforcement de la formation (notamment à la pédagogie, aux entretiens motivationnels...), des modifications organisationnelles et de pratiques, une organisation de la traçabilité des actes, des réflexes d'interprofessionnalité ou encore un management de la qualité sont rendus nécessaires.

DÉCRYPTAGE

Qualité en officine : la profession remet sa feuille de route

L'Ordre a initié à l'été 2018 des travaux avec l'ensemble des représentants de la profession sur la démarche qualité à l'officine.

Objectif : 100 % des officines engagées dans la démarche à cinq ans. Une feuille de route a été remise à la ministre des Solidarités et de la Santé fin décembre 2018.

L'Ordre a pour mission de veiller à la compétence des pharmaciens, de promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Aussi, l'institution déploie depuis 2015 un programme qualité à destination des équipes officinales (guides méthodologiques, site eQo.fr d'autoévaluation des pharmacies, audits pédagogiques, visites de « Patients qualité » [clients mystère]...).

Dans un contexte d'évolution des missions du pharmacien, de renforcement de l'interprofessionnalité et du numérique en santé, l'institution, en partenariat avec les organisations professionnelles représentatives de la profession, a souhaité aller plus loin pour doter la profession des moyens et d'un support opérationnel permettant la réussite du déploiement d'une démarche qualité dans l'ensemble des officines.

Objectif : renforcer la qualité des actes pharmaceutiques au service du patient - et renforcer ainsi sa confiance -, et de la sécurité sanitaire. Il s'agit également de soutenir le développement de nouvelles missions en officine, dans

le cadre des réformes de transformation du système de santé.

UNE FEUILLE DE ROUTE, SIX PROPOSITIONS

Depuis l'été 2018, un collectif qualité réunit sous l'égide de l'Ordre tous les représentants de l'officine : pour l'Ordre, le Conseil national, les sections A, représentant les pharmaciens titulaires d'officine, D, représentant les pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices, et E, représentant les pharmaciens des départements et collectivités d'outre-mer et, d'autre part, des syndicats professionnels et étudiants, représentants des groupements et de la pharmacie rurale, des conseillers et maîtres de stage... Une feuille de route a été élaborée et remise fin décembre 2018 à la ministre des Solidarités et de la Santé. La profession y propose six axes de travail pour six propositions clés :

1 La mise en place, en 2019, d'une instance nationale en charge de la qualité en officine, pour notamment l'élaboration d'un référentiel, le déploiement et la promotion de la démarche qualité et sa compatibilité avec les systèmes qualité existants.

2 La mise à disposition d'un référentiel en accès libre gratuitement. Son positionnement l'orienterait vers un référentiel d'assurance qualité porté sur la maîtrise du métier, avec de possibles recours aux outils et méthodes du « Management de la qualité ».

3 Le déploiement de cette démarche qualité dans toutes les officines d'ici cinq ans sur tout le territoire, en métropole et en outre-mer, en mettant à disposition de la profession un ensemble de moyens permettant à chaque officine de s'investir.





4 Le développement d'outils numériques en libre accès pour la profession, permettant au pharmacien de s'approprier et de mettre en œuvre la démarche qualité (outil de communication interne pour l'officine, socle de procédures de type « métier »...).

5 La mise en place d'un dispositif d'évaluation basé notamment sur un mécanisme systématisé d'auto-évaluation annuelle comparative (sur la base de données anonymisées) pour 2020-2021.

6 Et enfin un soutien financier de la profession, l'efficacité des modèles étrangers reposant sur des incitations (*voir encadré*).

Le référentiel qualité s'intéressera à la dispensation des produits, aux prestations (vaccinations, bilans de médication, téléconsultations...), à l'information et l'accompagnement du patient. Un quatrième axe « support » concernera le fonctionnement de la pharmacie (compétences, gestion des rappels...). Il prendra également en compte la satisfaction du patient.

1 INSTANCE NATIONALE
en charge de la qualité réunissant
12 structures professionnelles

100 %
DES OFFICINES ENGAGÉES
dans la démarche à 5 ans

6 PROPOSITIONS CLÉS

DÉPLOIEMENT
de la démarche en
2020

Doter la profession des moyens et d'un support opérationnel permettant la réussite du déploiement d'une démarche qualité dans l'ensemble des officines."

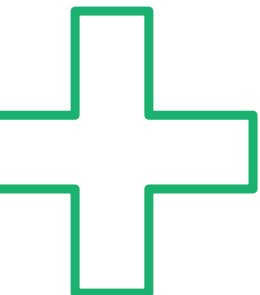
DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES À L'ÉTRANGER

La Suisse a rendu obligatoire l'assurance qualité, la certification des officines restant facultative (25 % adhèrent à la certification ISO 9001 – QMS Pharma). Au Danemark aussi, le système qualité est obligatoire, la certification optionnelle, mais celle-ci donne droit à une incitation financière. Aux Pays-Bas, les assureurs maladie incitent financièrement à l'accréditation (95 % des officines) avec un audit tous les trois ans. En Australie, l'accréditation facultative concerne aujourd'hui 85 % des officines sur la base de 16 standards de pratique.

Pour en savoir +

Consultez la feuille de route sur :
www.ordre.pharmacien.fr
> **Communications**
> **Communiqués de presse**





L'ANNÉE DES SECTIONS

PHARMACIENS TITULAIRES
D'OFFICINE

SECTION A

VACCINATION : L'ANNÉE DE LA CONFIRMATION

L'année passée aura vu l'officine conclure avec succès, sous l'impulsion de l'Ordre, sa première expérimentation de vaccination antigrippale dans deux régions, et entamer une seconde campagne élargie à quatre régions sur des bases encore plus prometteuses. Les trois quarts des officines se sont mobilisées à l'automne 2018, pour plus de 740 000 personnes vaccinées *in fine*.

ORDONNANCE « MAILLAGE TERRITORIAL » : EXPLICITER LES RÈGLES

Afin d'accompagner la mise en application de l'ordonnance relative à « l'adaptation des conditions de création, de transfert, regroupement et cession des officines », publiée au JO du 4 janvier 2018, l'Ordre a mis à disposition des titulaires de nombreux outils pour intégrer ces nouvelles règles : lettre d'info spéciale, webconférence, dossier pratique dans la revue *Tous Pharmaciens...* La section avait déjà été mobilisée sur l'élaboration de ce texte qui sauvegarde les fondamentaux de répartition des officines, tout en l'adaptant aux enjeux territoriaux actuels.

RÉORGANISATION TERRITORIALE DE L'ORDRE

Dans le cadre de la réforme administrative des territoires (passage de 22 à 13 régions), la section A a dû préparer la réduction du nombre de ses Conseils régionaux de 21 à 12. Ce fut l'occasion d'optimiser son organisation avec l'adoption d'outils de travail modernes (vidéoconférences, plateformes collaboratives, archivage numérique...). Cette réorganisation deviendra effective après les élections du printemps 2019.

RÉFLEXIONS SUR LA QUALITÉ

Dans le contexte d'émergence de nouvelles missions pour les pharmaciens d'officine, l'Ordre a pris l'initiative, à l'été 2018, d'élaborer une démarche qualité destinée à être déployée dans toutes les officines à l'horizon 2020. Ce travail est mené par un collectif intégrant tous les représentants de la profession. Il a abouti en décembre 2018 à la remise d'une feuille de route à la ministre des Solidarités et de la Santé. Les travaux continueront en 2019.



*L'officine répond
présent sur ses
nouvelles missions*



Alain DELGUTTE,
président du Conseil central
de la section A

emblématiques de notre action en 2018-2019, alors que, je l'espère, la loi « Ma santé 2022 » ouvrira le champ des possibles pour l'officine. L'Ordre sera force de proposition pour que ce soit le cas ! Enfin, j'insiste sur le fait que le rôle de conseiller régional sera d'autant plus important, pour maintenir la proximité à l'échelle départementale avec les confrères, dans la nouvelle organisation territoriale réduisant à 12 (contre 21) le nombre de Conseils régionaux."

La section A était aux côtés des confrères expérimentateurs pour la mise en place de la vaccination antigrippale ces deux dernières années, l'officine ayant montré à quel point elle était prête à endosser de nouvelles responsabilités au bénéfice de la santé publique. Je retiens aussi l'engagement de la profession sur le renforcement de la qualité. Deux démarches

26 212

INSCRITS
au 1^{er} janvier 2019

DANS
20 966
OFFICINES

55 %
de FEMMES

50,2 ANS
D'ÂGE MOYEN



CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ORDRE DES PHARMACIENS (CROP)

1

LORRAINE : UNE JOURNÉE PLURIPROFESSIONNELLE SUR « LE PHARMACIEN DANS LA CITÉ »

À l'heure des grandes régions et d'une territorialisation des politiques de santé, l'échelon du CROP se prête plus que jamais à une réflexion avec les confrères au plus près du terrain, en présence d'élus et de représentants des institutions.

À Nancy, ce sont des représentants de tous les métiers de la pharmacie qui ont été amenés à échanger, le 12 avril 2018, dans une optique de partage de compétences à l'initiative du CROP Lorraine.

Sur la thématique du « pharmacien dans la cité », des sujets importants pour chacun des métiers de la profession ont été discutés dans un contexte de mutation : maillage territorial, dynamiques territoriales et lien ville-hôpital, place du pharmacien dans la stratégie nationale de santé, dans le parcours de soins, dans les soins de proximité et dans l'éducation thérapeutique, addictions et usage détourné de médicaments, surveillance des ventes anormales, assurance-qualité...

2

EN LANGUEDOC-ROUSSILLON, L'AVENIR ET L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE DES OFFICINES EN DÉBAT

Dans une démarche prospective, le CROP Languedoc-Roussillon a organisé le 28 septembre 2018 le colloque « À qui appartiendra la pharmacie de demain ? », en partenariat avec un cabinet d'avocats et une agence de transaction d'officines. Premier axe de réflexion, la pharmacie de demain à l'ère des nouvelles technologies.

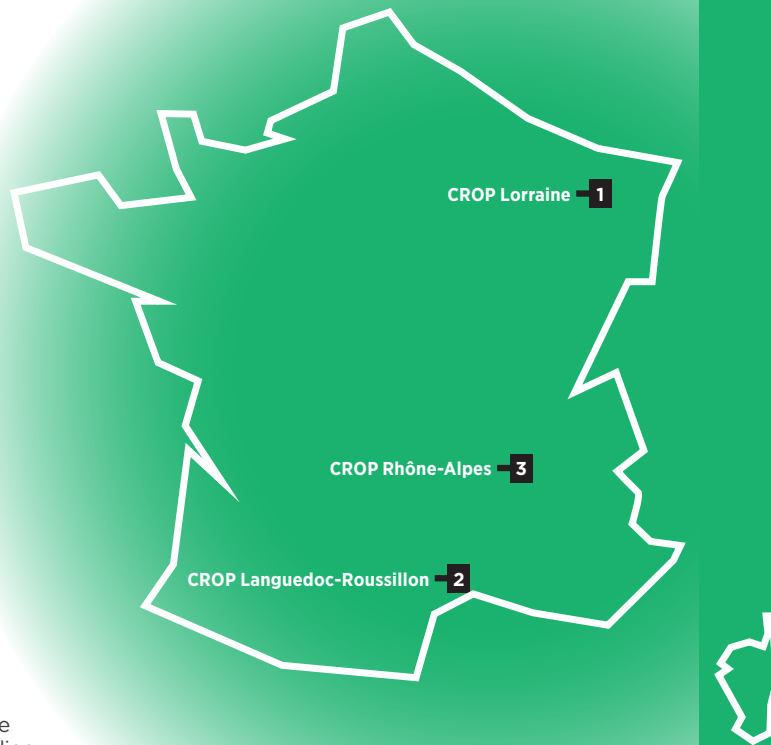
Le second débat, consacré au financement de l'officine, a notamment porté sur l'approche technique et déontologique de certains outils proposés par des fonds d'investissement. L'occasion pour les intervenants de relancer publiquement l'idée d'un fonds éthique géré par la profession.

3

LE CROP RHÔNE-ALPES MOBILISÉ POUR « IMMUNISER.LYON »

La région Auvergne-Rhône-Alpes a été pionnière dans l'expérimentation de la première campagne de vaccination officinale contre la grippe. Dans le même temps, le CROP Rhône-Alpes était engagé dans l'opération « Immuniser.Lyon », auprès des collectivités territoriales et de l'agence régionale de santé (ARS), et aux côtés d'autres acteurs locaux de la santé (Hospices civils de Lyon, représentants des médecins, infirmiers, Sanofi Pasteur et MSD, etc.).

Cette initiative destinée à promouvoir la vaccination était inédite en France et même en Europe en matière de santé publique. Objectif : sensibiliser à la prévention des maladies infectieuses et fournir aux Lyonnais une information fiable pour se protéger. Les professionnels de santé, à commencer par les pharmaciens, étaient appelés à faire le point sur leurs vaccinations, et à faciliter l'accès à l'information et à la vaccination.





PHARMACIENS
DE L'INDUSTRIE

SECTION B

LIVRE BLANC SUR L'AVENIR DU PHARMACIEN INDUSTRIEL

La section B a publié en 2018 un livre blanc « Rôles et devenir du pharmacien industriel », issu d'une vaste analyse documentaire et de multiples rencontres avec des personnalités du monde industriel, académique, institutionnel... La section a pu ainsi dessiner deux scénarios d'évolution « tendanciels » et un scénario « souhaitable », conduisant à des mesures que l'Ordre s'attachera à promouvoir et à mettre en place.

CONTRIBUTION AU DOSSIER PHARMACEUTIQUE (DP)

Fruit de groupes de travail impliquant notamment la section B, l'outil DP propose de nouvelles fonctionnalités en 2018 : pour le DP-Ruptures, clôture en masse des ruptures par l'industriel, et pour le DP-Rappels, fonction « Rappels et blocage » (de la dispensation) intégrée depuis novembre dans un premier logiciel officinal. 2018 aura été l'année de la montée en puissance du DP-Ruptures, trois des principaux logiciels métier de l'officine ayant pris en charge le module.

TOUR DES UNIVERSITÉS

Une dizaine de facultés auront été visitées par des représentants de la section B sur l'année universitaire 2018-2019. Les plus en pointe sur la filière industrielle font désormais systématiquement appel à l'Ordre pour participer à leurs forums, notamment destinés aux étudiants de quatrième et cinquième années, mais aussi, parfois, pour intervenir dans leurs masters.

ACCOMPAGNEMENT MULTICANAL

La section continue d'accompagner les confrères sur des thèmes à fort enjeu selon un schéma désormais bien établi et adapté aux usages : webcast suivie d'une brochure de synthèse *Les Essentiels* sur des thèmes tels que les délégations pharmaceutiques ou l'authentification du médicament à usage humain. En complément, la section met en ligne des FAQ apportant une réponse à une question pratique : référent pharmacovigilance, absence et remplacement du PR...

Promouvoir les spécificités françaises du pharmacien industriel



Frédéric Bassi,
président du Conseil central
de la section B

nos efforts sur les ruptures, 70 laboratoires ayant déjà intégré le DP-Ruptures (module du Dossier Pharmaceutique) fin 2018.

Nous aimerions maintenant y voir adhérer les 160 entreprises déjà inscrites au DP-Rappels, ainsi que les grossistes-répartiteurs et dépositaires, et faire en sorte que les hospitaliers s'emparent de cet outil. Je souhaite enfin voir renforcé notre rôle de conseiller auprès des confrères, que nous accompagnons de manière confidentielle."

Notre livre blanc a abouti en 2018 à des propositions concrètes sur le rôle du pharmacien industriel, et en particulier du pharmacien responsable, si spécifique et marquant en France. Au travers de ce document, nous démontrons aux autorités françaises et européennes, les atouts et les bienfaits, en matière de santé publique, d'un modèle qui fonctionne. Nous avons aussi accentué

3 927

INSCRITS
au 1^{er} janvier 2019

DANS

764

ÉTABLISSEMENTS
POUR

459

ENTREPRISES

64 %

de FEMMES

41,9

ANS
D'ÂGE MOYEN

10 %

D'INSCRITS
AUX WEBCASTS



PHARMACIENS DE LA DISTRIBUTION EN GROS

SECTION C

NOUVELLE WEBCAST SUR LES DÉTOURNEMENTS

La section C a réalisé en 2018 sa deuxième webcast (accessible en replay sur le site de l'Ordre) : « Mésusage, trafic et détournement de médicaments », animée par deux représentants de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclaesp) et un pharmacien inspecteur général de santé publique.

CONVENTION AVEC L'ANSM SUR LES « VENTES INHABITUELLES »

La 31^e Journée de l'Ordre a vu la signature d'une convention avec l'ANSM pour le suivi des ventes inhabituelles de médicaments à risques de mésusage ou de détournement (suivi prévu dans les bonnes pratiques de distribution en gros). Cinq molécules seront particulièrement observées, avec notamment un portail de déclaration en ligne.

TROIS « ESSENTIELS » POUR LE RESPECT DES BONNES PRATIQUES

La section a poursuivi en 2018 son accompagnement du pharmacien responsable dans le respect des bonnes pratiques de distribution en gros, avec trois nouveaux « Essentiels » qui font suite à un premier opus sur la cartographie des risques : un questions-réponses sur « Les opérations pharmaceutiques » (*Les Essentiels* n° 2), dont la qualification est nécessaire pour la « Gestion du risque qualité » (n° 3) et un dernier (n° 4) consacré aux « Retours produits ».

ENGAGEMENT DANS LE DP-RUPTURES

La section C est très impliquée aux côtés de la section B dans les groupes de travail sur le DP-Ruptures avec, en perspective, l'intégration des grossistes-répartiteurs et dépositaires. L'objectif à terme est de pouvoir identifier à un instant T où se situe la cause d'une rupture : production, incident dans la chaîne d'approvisionnement, dans l'acheminement local de produits, etc.



Des contributions clés sur les ruptures et les ventes anormales



Philippe Godon,
président du Conseil central
de la section C

apparaissent désormais mieux contenus. Notre contribution au groupe de travail DP-Ruptures aura été tout aussi fructueuse car, avec l'intégration de la distribution en gros dans le processus, cet outil contribuera à pouvoir informer clairement les officinaux sur l'identification des causes de ruptures. Ceci permettra aussi aux distributeurs en gros de réguler les commandes et d'être alertés dès la mise en tension d'un approvisionnement."

La signature d'une convention en 2018 entre le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) sur les ventes inhabituelles est l'aboutissement d'un travail considérable de la section sur ce sujet clé. La phase de test dans deux régions tend à montrer que certains dysfonctionnements

1 304

INSCRITS
au 1^{er} janvier 2018

DANS
536
ÉTABLISSEMENTS
POUR
231
ENTREPRISES

56 %
de FEMMES

45,1 ANS
D'ÂGE MOYEN

200
MOUVEMENTS
MENSUELS
(inscriptions, radiations,
modifications).

10 %
D'INSCRITS
AUX WEBCASTS



PHARMACIENS ADJOINTS
D'OFFICINE ET AUTRES EXERCICES

SECTION D

EXPÉRIMENTATION DE LA VACCINATION OFFICINALE : UN SOUTIEN AU QUOTIDIEN

Durant toute la campagne de vaccination, une collaboration quotidienne avec les Conseils régionaux de l'Ordre des pharmaciens (CROP) et les ARS concernés a permis d'accompagner plus de 4 000 pharmaciens adjoints dans leur demande d'autorisation, sans compter l'aide aux quelque 2 500 adjoints déjà autorisés à vacciner depuis l'an dernier. Il s'agissait aussi de maintenir l'accès à la plateforme vaccination en cas de mise à jour concernant l'officine où exerce l'adjoint (changement de dénomination ou de titulaire associé de la pharmacie...).

DEUX WEBCONFÉRENCES SUR LES ÉVOLUTIONS D'EXERCICE

Une première webcast « Une année avec la section D » est revenue sur les temps forts de 2018 : témoignages de vaccinateurs, action de l'Association européenne des pharmaciens employés en officine (EPHEU), interventions de la section en région... Une deuxième a permis de partager trois affaires disciplinaires sous couvert d'anonymat, d'évoquer les élections ordinaires, le futur code de déontologie, le déploiement de la qualité en officine et les bonnes pratiques de dispensation de l'oxygène à domicile (BPDO).

SIMPLIFIER LES DÉCLARATIONS D'ACTIVITÉ DES DISPENSATEURS D'OXYGÈNE

Les ultimes travaux pour un portail de télédéclaration dédié aux pharmaciens BPDO ont permis d'intégrer plus de 700 sites dispensateurs d'oxygène et d'attribuer les nouvelles fonctions, responsable ou adjoint BPDO, à plus de 900 inscriptions en section D pour cet exercice pharmaceutique. Fruit d'une collaboration entre le ministère, l'Ordre et l'ASIP Santé, le portail BiO2 facilite la déclaration d'activité (temps de présence sur site et nombre de patients sous oxygénothérapie) réalisée désormais avec la carte CPS, tout en fournissant des informations pratiques et réglementaires.

DEUXIÈME JOURNÉE DES PHARMACIENS BPDO

Deux ans après la mise en place des bonnes pratiques de dispensation de l'oxygène à usage médical au domicile des patients, la section D a organisé en novembre la 2^e Journée de rencontre et d'information des pharmaciens BPDO avec la présence de plus d'une centaine de pharmaciens concernés sur les quelque 600 inscrits au tableau de l'Ordre. Au programme de cette journée : un bilan de l'application des nouvelles BPDO, et des échanges constructifs avec le ministère et les confrères, dont il pourrait ressortir une nouvelle circulaire.



*Une profession...
des métiers*



Jérôme Parésys-Barbier,
président du Conseil central
de la section D

L'année 2018 a été dynamique pour les adjoints qui ont représenté 43 % des pharmaciens vaccinateurs en 2018-2019. Ils sont prêts pour les nouvelles missions de la profession ; et la section D est là pour les accompagner. On constate que la pharmacie constitue de plus en plus 'une' profession avec 'des' métiers, dont certains sont émergents et d'autres ne cessent de progresser. Nous le voyons avec l'essor

de la dispensation d'oxygène au domicile des patients. D'ailleurs, dès la mise en place du portail BiO2, pas moins de 75 % des pharmaciens BPDO ont renseigné leur activité. Notre accompagnement des confrères se poursuit aussi par des webcasts en direct et en replay. Ce format interactif de la webconférence donne la parole aux adjoints pour répondre à leurs questions posées en direct."

27 777

INSCRITS
au 1^{er} janvier 2019

81 %
de FEMMES

43,9 ANS
D'ÂGE MOYEN

4 000
AVIS RENDUS
POUR LA
VACCINATION
EN OFFICINE
entre juin 2018
et février 2019

1 146
CONVENTIONS
« LOI ANTI-
CADEAUX »
(article L. 4113-6 du CSP)

106
DOSSIERS DE
DEMANDE
D'AUTORISATION
POUR LA DISPENSATION
DE L'OXYGÈNE
AU DOMICILE
DES PATIENTS
(article L. 4211-5 du CSP)

3 177
SUIVIS D'ACTIVITÉ

22 290
MISES À JOUR
DE DOSSIERS
D'INSCRIPTION





PHARMACIENS
DES DÉPARTEMENTS
ET COLLECTIVITÉS
D'OUTRE-MER

SECTION E

IRMA : AU CHEVET DES CONFRÈRES DE SAINT-MARTIN

Quatre des onze officinaux de l'île détruite ont déposé un dossier auprès de la commission d'entraide et de solidarité de l'Ordre avec, à la clé, des prêts sans intérêt qui ont permis la continuité de l'activité en attendant les fonds des assurances. L'Ordre a appelé l'administration à étudier avec célérité et bienveillance les dossiers de transfert d'officines confrontées à une reconfiguration de l'habitat alentour.

LE CONSEIL CENTRAL DE LA SECTION E EN GUYANE

Le CCE se délocalise régulièrement, comme en janvier 2018 en Guyane. L'occasion de visiter des officines extrêmement isolées (parfois la seule présence sanitaire du territoire) et de toucher du doigt les spécificités de l'exercice outre-mer : multiplicité de langues, afflux de Surinamiens et Brésiliens, poids de l'aide médicale d'État, prévalence de certaines épidémies...

IMPACT DES GILETS JAUNES À LA RÉUNION

La Réunion a été très touchée par le mouvement des gilets jaunes dès novembre : impossibilité de se rendre à l'officine en raison des barrages, obligation de dormir sur place, livraisons perturbées par les barrages filtrants, pillages, agressions... L'Ordre est entré en contact avec les officines les plus concernées, autorisées à servir *via* le guichet de garde, et est intervenu pour faciliter les livraisons.

PROPOSITIONS POUR MAYOTTE

Dans le département le plus pauvre de France, des centres de consultation délivrent gratuitement des médicaments, parfois sans contrôle pharmaceutique sur place. C'est pourquoi l'Ordre a fait mi-2018 des propositions visant à limiter l'offre de ces dispensaires aux seuls besoins de la population dépourvue de droits et à introduire la CMU-C. L'adoption dans la LFSS 2019 du tiers payant généralisé à Mayotte va notamment dans ce sens.

1 839

INSCRITS
au 1^{er} janvier 2019

58 %

de FEMMES

45,8 ANS
D'ÂGE MOYEN

620

OFFICINES
OUTRE-MER

36

PUI PUBLIQUES

35

PUI PRIVÉES

113

LBM PRIVÉS



*Des interlocuteurs
sur le terrain pour
répondre aux confrères*



Brigitte Berthelot-Leblanc,
présidente du Conseil central
de la section E

Cette année encore, je me félicite de notre organisation pour l'outre-mer, avec la chaîne constituée par les délégations locales, le Conseil central de la section E et le Conseil national. D'une part, elle nous a aidés à cerner la situation de nombreux confrères ultramarins, difficile à appréhender à travers le prisme métropolitain, et à plaider par exemple pour une nécessaire

adaptation de certaines normes. D'autre part, nous avons pu constater les apports d'une telle organisation en termes de réactivité lors des troubles de La Réunion liés au mouvement des gilets jaunes, comme cela avait été le cas un an avant, à la suite de l'ouragan Irma. J'encourage les confrères à approfondir leurs liens avec leurs délégués ordinaires qui peuvent leur apporter un soutien professionnel, déontologique et confraternel, ainsi que relayer leurs idées."



PHARMACIENS
BIOLOGISTES

SECTION G

CONTRIBUTION À L'ÉTUDE SECTORIELLE DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

La section G a participé en 2018 aux réunions avec les enquêteurs de l'Autorité de la concurrence, avant de rédiger une contribution à son rapport sectoriel sur la pharmacie et la biologie médicale. Cette contribution clarifie ou corrige certains points du rapport qui semblaient ignorer des dispositions de la réglementation liée à la biologie médicale. La section rappelle notamment qu'il s'agit d'une spécialité médicale non soumise à la concurrence. Face à un propos très économique, elle remet l'accent sur l'intérêt de la prise en charge personnelle du patient.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE SUR L'EXERCICE DE LA BIOLOGIE MÉDICALE

La section G a aussi travaillé en 2018 à la rédaction d'un référentiel sur les missions du biologiste médical. Il pourra être utilisé pour définir les besoins de formation initiale et continue des biologistes, médecins, comme pharmaciens, ainsi que dans le cadre d'une future recertification des biologistes médicaux en tant que spécialistes médicaux. Adopté par le Conseil central de la section G en avril 2019, il a été soumis à l'ensemble de la profession et adopté.

INTERPELLATION DES AUTORITÉS SUR LA QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE

La section G a par ailleurs poursuivi son travail de conviction auprès des autorités pour une augmentation du nombre d'internes dans la spécialité, dont la diminution présenterait un risque au regard des missions du biologiste. La section défend la proximité avec les patients à l'opposé d'une tendance à l'éloignement des plateaux techniques. Dans la même optique, la section G a soutenu les représentants de la profession sur l'idée de valoriser davantage le rôle d'interprétation des résultats, de participation au diagnostic médical et de conseil au patient des biologistes.

7 132

INSCRITS
au 1^{er} janvier 2019

59 %

de FEMMES

49,7 ANS
D'ÂGE MOYEN

2 640 INSCRITS
DANS LE PUBLIC

4 492 INSCRITS
DANS LE PRIVÉ



*Ne pas baisser la garde
sur le risque de perte
d'indépendance*



Bernard Poggi,
président du Conseil central
de la section G

finances, ou encore de l'Inspection générale des affaires sociales en témoignent. Dans cet environnement mouvant, je souhaite que la participation aux élections ordinaires renforce la légitimité du Conseil central de la section G pour continuer de défendre la santé publique et la présence des biologistes au plus près du patient. Il est important que tous les confrères, quel que soit leur statut, perçoivent une présence, une proximité, une écoute, une dynamique à même de répondre à leurs interrogations."

Nous avons été particulièrement vigilants en 2018 en raison des évolutions envisagées pour la biologie médicale qui ne doivent pas remettre en question les missions confiées au biologiste médical pour la bonne prise en charge du patient. Le métier de pharmacien biologiste change et le risque de concentration, de perte d'indépendance plane sur tous les modes d'exercice. Diverses enquêtes de l'Autorité de la concurrence, de la Cour des comptes, de l'Inspection générale des





PHARMACIENS
DES ÉTABLISSEMENTS
DE SANTÉ

SECTION H

COMMISSION D'AUTORISATION D'EXERCICE : MISSION ACCOMPLIE

La commission d'autorisation d'exercice en pharmacies à usage intérieur (PUI), placée sous la responsabilité de l'Ordre, a pu examiner 380 dossiers au printemps 2018. Il s'agissait d'étudier les demandes dérogatoires des confrères exerçant déjà en PUI avant le 31 décembre 2015, mais ne disposant ni d'un diplôme d'études spécialisées, ni de deux ans d'exercice à temps plein en PUI au cours des dix dernières années. Deux conditions requises depuis un décret du 9 mai 2017. La section aura rendu 300 avis favorables.

PROPOSITIONS DANS LE CADRE DE LA LOI « MA SANTÉ 2022 »

La section a travaillé en 2018 à l'introduction de quatre propositions dans le projet de loi « Ma santé 2022 », présenté en Conseil des ministres le 13 février 2019. La première est de permettre aux pharmaciens de PUI de renouveler des prescriptions et d'adapter les posologies de certains patients dans le cadre d'un protocole. La deuxième est d'intégrer la pharmacie clinique dans les nomenclatures des actes. Elle propose par ailleurs de permettre aux pharmaciens d'établissement de vacciner le personnel soignant et les résidents d'Ehpad. La dernière proposition est de replacer les PUI des services départementaux d'incendie et de secours sous le même régime juridique d'autorisation que les PUI des autres établissements de soins.

NÉGOCIATION SUR LA PRÉSENCE DE RADIOPHARMACIENS EN SERVICES DE MÉDECINE NUCLÉAIRE

La section H a été présente dans chacune des réunions de négociation organisées par la Direction générale de l'offre des soins (DGOS) courant 2018 (et toujours en cours) sur la présence de radiopharmaciens dans les services de médecine nucléaire (qui est systématique à ce jour dans les services hospitaliers, mais pas dans le privé).



*Des conseillers
présents auprès des
confrères de PUI*



Jean-Yves Pouria,
président du Conseil central
de la section H

Soulignons le travail fructueux réalisé en 2018 par la commission d'autorisation d'exercice, qui a permis à 300 confrères expérimentés, partageant souvent leur temps entre l'hôpital et l'officine, de continuer d'exercer en PUI. Un sujet d'autant plus important qu'il y allait aussi de la continuité

de l'activité des PUI, nombre de ces pharmaciens effectuant des remplacements en établissements, qui sont souvent en tension. En 2019, la loi « Ma santé 2022 » sera clé, notamment pour la pharmacie clinique. La section a formulé des propositions que nous espérons voir concrétisées dans la loi."

7 267

INSCRITS
au 1^{er} janvier 2019

74 %

de FEMMES

45

ANS
D'ÂGE MOYEN

1 038

PUI PUBLIQUES

1 381

PUI PRIVÉES



Le Cespharm accompagne les pharmaciens



Le Cespharm est une direction de l'Ordre chargée d'aider les pharmaciens à s'impliquer dans la prévention, l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique du patient. En 2018, le Cespharm s'est fortement impliqué dans la réflexion prospective menée au sein de l'institution pour développer le rôle des pharmaciens dans la prévention (voir p. 13) tout en poursuivant ses activités au service des confrères. Éclairage sur quelques-unes de ces actions.



L'année 2018 a marqué un tournant pour notre système de santé avec la volonté affichée du Gouvernement d'instaurer une politique de promotion de la santé, incluant la prévention pour tous et à tous les âges de la vie. Les pharmaciens doivent y prendre toute leur place, aux côtés des autres acteurs de santé. La vocation du Cespharm est bien d'accompagner les pharmaciens dans cette mission.

Pascal CASAURANG,
conseiller ordinal
réfèrent du Cespharm

DOPAGE ET MÉDICAMENTS

Dans le cadre de la convention signée avec le ministère des Sports en octobre 2016, l'Ordre national des pharmaciens a lancé, le 28 juin 2018, par l'intermédiaire du Cespharm, une campagne d'information sur les risques du dopage accidentel lié à la prise de médicaments. Intitulée « Sport et médicaments, pas n'importe comment », cette campagne s'est appuyée sur cinq outils élaborés conjointement par le Cespharm, le ministère des Sports, la Mildeca* et l'Antenne médicale de prévention du dopage des Hauts-de-France : affiche, dépliant destiné aux sportifs, document d'information professionnelle et outils pratiques pour les pharmaciens.

PROPHYLAXIE PRÉ-EXPOSITION AU VIH

Fruit d'un long travail aux côtés de l'association Aides, le Cespharm a élaboré et mis à disposition en mars 2018 le guide professionnel intitulé « La prophylaxie pré-exposition au VIH (PrEP), accompagner sa dispensation en pharmacie ». Six mois plus tard, ce document a été récompensé par le prix Prescrire pour sa rigueur, sa fiabilité et son adéquation avec les besoins de terrain.

Y sont notamment détaillés : ce qu'est la PrEP, sa place dans la prévention du VIH et ses schémas de prise. Côté pratique, le guide propose une conduite à tenir en huit points face à une prescription de PrEP, ainsi qu'une liste de contacts utiles au niveau national et local.

RELAIS DES CAMPAGNES NATIONALES DE SANTÉ PUBLIQUE

Comme chaque année, le Cespharm a relayé auprès des pharmaciens les campagnes annuelles de santé publique organisées notamment par Santé publique France, l'Institut national du cancer (INCa) et/ou l'Assurance maladie (promotion de la vaccination,

#MoisSansTabac, dépistages organisés des cancers, etc.). Pour aider les confrères à participer à ces manifestations, le Cespharm a mis à leur disposition une sélection d'outils d'information et de communication.

SITE INTERNET MODERNISÉ

En mai 2018, une version modernisée du site du Cespharm (www.cespharm.fr) a vu le jour. Elle propose une interface plus aérée, plus moderne, plus structurée; un accès facilité aux informations et rubriques phares; un module de commande plus clair ainsi qu'une ergonomie optimisée sur mobile et tablette. L'équipe du Cespharm veille constamment à y proposer, entre autres, les dernières actualités de santé publique, prévention, éducation pour la santé, ainsi qu'une sélection d'outils sur 40 thèmes de santé.

* Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

En 2018,

13 100 commandes de DOCUMENTS

7 500 DEMANDEURS

902 000 DOCUMENTS expédiés

80 200 TÉLÉCHARGEMENTS de documents



BUDGET DE L'ORDRE

Situation financière de l'exercice 2018



Chaque année, le Conseil national vote le budget de l'Ordre et fixe le montant de la cotisation due par chaque pharmacien et société de pharmacie inscrits au tableau de l'Ordre.

COTISATIONS

Légalement obligatoires, les cotisations versées chaque année par les pharmaciens sont employées pour le fonctionnement de chacune des sections professionnelles, au niveau national (Conseil national et Conseils centraux) et local (Conseils régionaux et délégations d'outre-mer). Elles servent à assumer les dépenses de fonctionnement des instances, notamment les charges de personnel et d'exploitation, nécessaires à l'accomplissement des missions de service public demandées par les autorités. Les cotisations comptabilisées sur l'exercice 2018 représentent un montant de 37,3 millions d'euros pour environ 74 000 cotisants personnes physiques et plus de 13 000 sociétés.

SITUATION ET ACTIVITÉ DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

L'exercice 2018 a été marqué financièrement par les points suivants :

- les activités et missions courantes de l'Ordre conduites pendant l'exercice 2018 n'ont pas eu d'impact singulièrement marquant sur les finances de l'Ordre ;
- le département Informatique a été restructuré avec la création d'une direction de projet dédiée à la modernisation du système de gestion du tableau de l'Ordre (Digitop) ;

- calqués sur le report des élections ordinaires de 2018 à 2019, les impacts financiers liés à la conduite du projet de la réforme territoriale en régions (passage de 21 à 12 conseils régionaux) sont étalés sur 2018 et 2019. Pour l'exercice 2018, le nouveau schéma immobilier en régions s'est traduit par deux nouvelles acquisitions (Caen et Nancy), tandis que les impacts financiers liés à la réorganisation des équipes, qui sera effective courant 2019, sont provisionnés dans les comptes 2018 ;

- l'expérimentation de la vaccination antigrippale en officine s'est étendue à deux nouvelles régions pour la campagne 2018-2019 : Hauts-de-France et Occitanie, avec une population cible élargie. L'Ordre a su mettre en place avec succès la plateforme nécessaire pour accompagner les officinaux dans ce dispositif. À compter de la prochaine campagne, la vaccination fera partie des missions pouvant être exercées par les pharmaciens d'officine sur l'ensemble du territoire ;

- sur le plan de la gestion courante de l'Ordre et de l'ensemble de ses conseils, il est à noter que la bonne tenue des produits d'exploitation essentiellement issus de la cotisation des pharmaciens et la maîtrise des dépenses d'exploitation ont permis de dégager un résultat largement positif.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES DE L'ORDRE

Malgré une situation économique tendue pour les pharmaciens, le nombre attendu des cotisants pour les années à venir devrait rester stable, ou à défaut ne subir qu'une très légère érosion. Pour 2019, et pour la cinquième année consécutive, l'Ordre a décidé de maintenir globalement le même niveau de cotisation pour les pharmaciens en exercice. La bonne gestion financière de l'Ordre pourrait permettre à court terme d'envisager une baisse des revenus issus de la cotisation des pharmaciens.

Suite au report en 2019 des élections ordinaires prévues initialement en 2018, le processus connexe déjà engagé de la mise en œuvre de la réforme territoriale est étalé sur 2018 et 2019.

Pour l'année 2019, au-delà de la continuité permettant d'assurer le fonctionnement courant, les élus et collaborateurs mobiliseront et uniront une fois encore leurs forces pour permettre à l'institution ordinale d'assurer la plénitude de ses missions, tant pour les affaires internes comme la réforme des ordres de santé et la réforme territoriale, qu'externes comme la généralisation de la vaccination contre la grippe en officine, l'engagement de l'Ordre dans un processus de démarche Qualité en officine, l'authentification des médicaments à usage humain, la qualité et la sécurité de la chaîne pharmaceutique.

Bilan et compte de résultat réalisés

Le bilan et compte de résultat de l'Ordre pour l'exercice du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

• Le bilan de l'Ordre

ACTIF

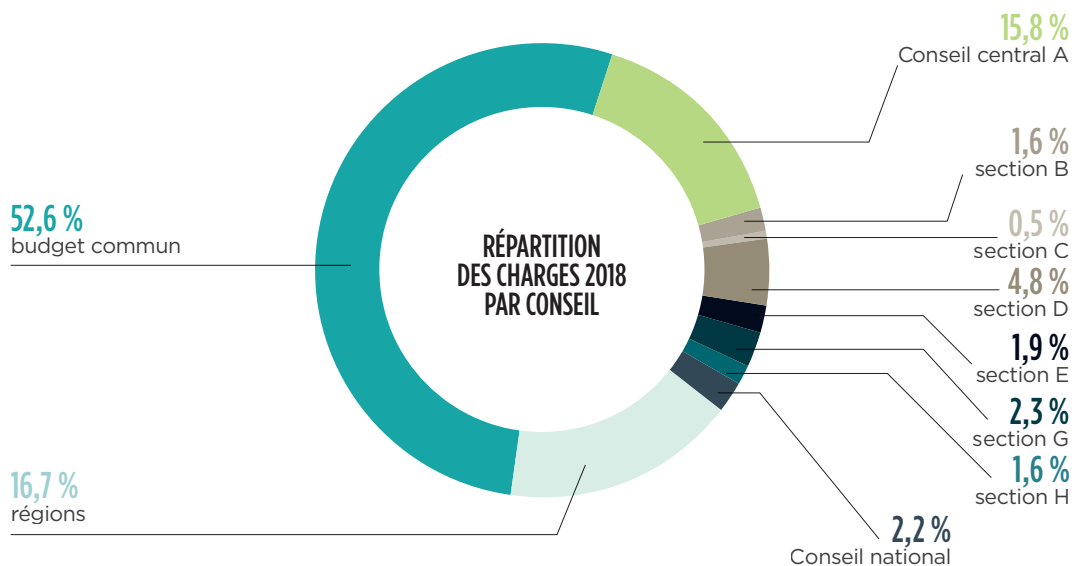
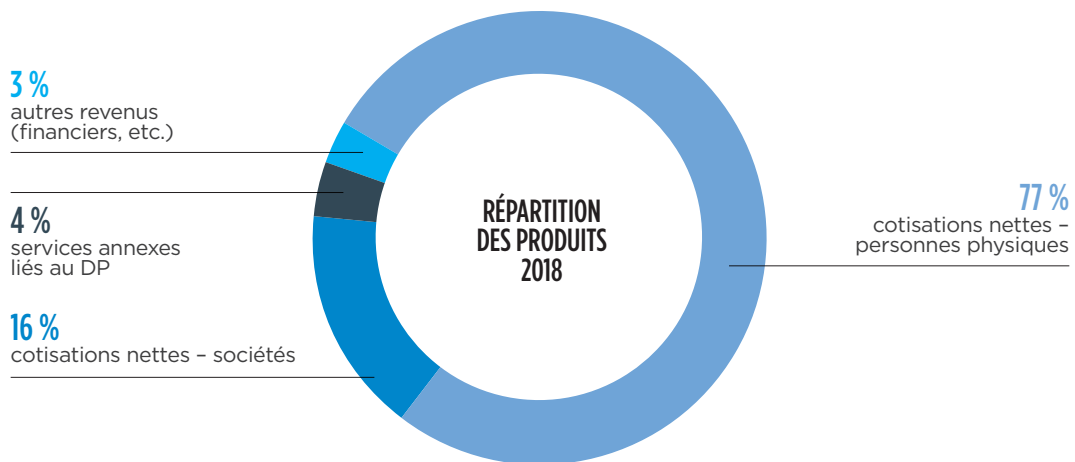
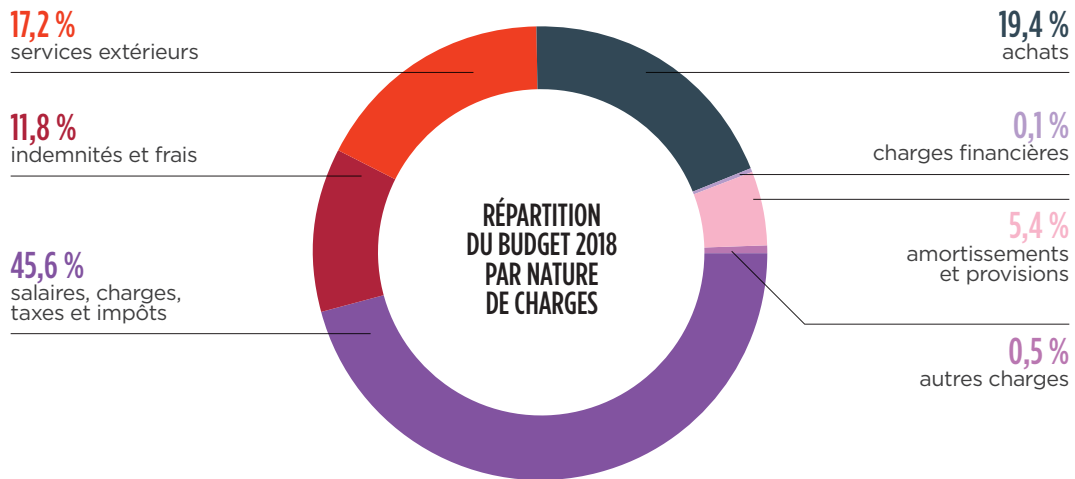
NET (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	564	457
Immobilisations corporelles	23 868	23 634
Immobilisations financières	4 869	280
Créances et valeurs mobilières	21 735	21 583
Disponibilités	10 266	11 406
Comptes de régularisation	509	406
Total actif	61 811	57 766

PASSIF

NET (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres	52 510	47 043
Provisions pour risques et charges	1 744	1 700
Emprunts et dettes	7 341	8 778
Comptes de régularisation	217	245
Total passif	61 811	57 766

• Le compte de résultat de l'Ordre

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation	40 408	40 159
Charges d'exploitation		
<i>Achats et autres charges extérieures</i>	16 675	15 899
<i>Impôts et taxes</i>	1 791	1 777
<i>Frais de personnel</i>	13 879	14 429
<i>Autres charges</i>	295	319
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	2 449	1 985
Résultat d'exploitation	5 318	5 750
Résultat financier	157	435
Résultat exceptionnel	52	-1 124
Impôts sur les bénéfices	60	56
Excédent ou déficit à reporter	5 467	5 005



N.B. Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) traite les données personnelles vous concernant pour vous envoyer ses informations professionnelles.



Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits, consultez la rubrique Qui-sommes-nous > Protection-des-donnees-personnelles > Mentions-legales -Informatique-et-Libertes, depuis notre site Internet www.ordre.pharmacien.fr

Ordre national des pharmaciens - 4 avenue Ruysdaël, 75008 Paris - www.ordre.pharmacien.fr - Mai 2019 - Directrice de la publication et rédactrice en chef : Carine Wolf-Thal, présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens - Crédits photo : iStock/shapecharge (p.1), iStock/Tommel (p.1), iStock/Charday Penn (p.1), iStock/Wavebreakmedia (p.1), iStock/sanjeri (p.1), Valérie Couteron (p.16-18-19-20-21-22-23), Philippe Castaño (p.5-6-24), iStock/Peopleimages (p.7), Gettyimages/Westend61 (pp.1-8-9), iStock/gradyreese (p.11), iStock/ipopba (pp. 12-13), iStock/Natali_Mis (p.14). Illustrations : iStock/OnBlast (p.3), iStock/Lesia_G (p.3) - Conception-réalisation : WAT - wearetogether.fr - 249. Imprimé sur papier conforme aux normes environnementales.






ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

4 avenue Ruysdaël – 75 379 Paris Cedex 08
01 56 21 34 34

www.ordre.pharmacien.fr

 @Ordre_Pharma

 facebook.com/OrdrePharma

